

## **PROCES-VERBAL**

### **Séance du 5 Avril 2022**

L'an deux mille vingt et deux, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de NÉRÉ s'est assemblé dans la salle du conseil sous la présidence de Madame Sylvie SABOUREAU, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le trente mars deux mille vingt et deux.

**Présents** : Sylvie SABOUREAU, Gilles BENOIST, Cédric DAIGRE, Jocelyne RICHAUDAUD, Jacques FORESTIER, Christian FOUCAUD, Brigitte MORIN, Marie-Noëlle SEGUINEAU, Loïc MORIN, Gino SARRAZIN, Julien BOUCHEREAU, Jérôme RISSAND

**Représentés** : Corinne MIRBEAU représentée par Sylvie SABOUREAU, Laurence COIRIER-AIMÉ représentée par Gilles BENOIST

**Absents excusés** :

**Secrétaire** : Brigitte MORIN a été élue secrétaire.

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Brigitte MORIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.



Mesdames, Messieurs  
Les Conseillers Municipaux

## CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion ordinaire du Conseil Municipal qui se tiendra à la Salle des fêtes

**Le Mardi 5 Avril 2022 à 19h00**

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 Mars 2022
2. Approbation du compte de gestion Budget principal
3. Vote du compte administratif 2021 Budget principal
4. Affectation du résultat Budget principal
5. Approbation du compte de gestion Budget annexe Lotissement communal
6. Vote du compte administratif 2021 Budget annexe Lotissement communal
7. Affectation du résultat Budget annexe Lotissement communal
8. Subventions attribuées aux associations
9. Vote des taux d'imposition des taxes locales
10. Vote du Budget principal 2022
11. Vote du Budget annexe Lotissement communal
12. Demande de subvention pour travaux de voirie
13. Illuminations
14. Travaux de voirie accès plan d'eau
15. Adhésion à l'association Les Maires pour la planète
16. Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Néré, le 30.03.2022  
Le Maire, Sylvie SABOUREAU

---

### POUVOIR :

*Je soussigné(e).....*  
*agissant en qualité de.....*  
*empêché(e) d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le .....*  
*donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document à*  
*M. ou Mme.....*

### **1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2022 :**

#### ***Délibération D2022-04-01***

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 21 Mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

### **2- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL :**

#### ***Délibération D2022-04-02***

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le Conseil Municipal après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagne des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, vise et certifie conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

### **3- BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF :**

#### ***Délibération D2022-04-03***

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Christian FOUCAUD, délibérant sur le compte administratif de l'année 2021 dressé par Sylvie SABOUREAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021 :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer

ainsi

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Recettes 2021	653943.47€	Recettes 2021	375 059.81€
Dépenses 2021	569 056.12€	Dépenses 2021	283 182.37€
Résultat exercice	84 887.35€	Résultat exercice	91 877.44€
Excédent 2020 reporté	893 876.77€	Déficit 2020 reporté	-89 444.05€
		<b>Résultat exercice 2021</b>	<b>2 433.39€</b>
		Restes à réaliser dépenses	181 000.00€
		Restes à réaliser recettes	17 700.00€
<b>Résultat fin d'exercice 2021</b>	<b>978 764.12€</b>	<b>Résultat fin d'exercice 2021</b>	<b>- 160 866.61€</b>

- Constate, aussi bien que pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 12      Abstention : 0      Contre : 0

#### 4- BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT :

##### ***Délibération D2022-04-04***

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le compte administratif pour 2021 qui représente un excédent de fonctionnement **978 746.12€**

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement s'élevant à **2 433.39€**

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2021 d'un montant de **181 000.00€**, et des recettes certaines restant à recevoir à la même date d'un montant de **17 700.00€**.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2021, décide d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour **160 866.61€**
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour **817 897.51€**.

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

#### 5- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL :

##### ***Délibération D2022-04-05***

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagne des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dresse pour l'exercice 2021 par le receveur, vise et certifie conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

## 6- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL :

### ***Délibération D2022-04-06***

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Christian FOUCAUD, délibérant sur le compte administratif de l'année 2021 dressé par Sylvie SABOUREAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021 :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Recettes 2021	0.00€	Recettes 2021	0.00€
Dépenses 2021	1 580.00€	Dépenses 2021	0.00€
Résultat exercice	- 1 580.00€	Résultat exercice	0.00€
Excédent 2020 reporté	-12 464.32€	Déficit 2020 reporté	-220 214.11€
		<b>Résultat exercice 2021</b>	<b>- 220 214.11€</b>
		Restes à réaliser dépenses	0.00€
		Restes à réaliser recettes	0.00€
<b>Résultat fin d'exercice 2021</b>	<b>-14 044.32€</b>	<b>Résultat fin d'exercice 2021</b>	<b>- 220 214.11€</b>

- Constate, aussi bien que pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de

roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 12      Abstention : 0      Contre : 0

## 7- AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL :

### ***Délibération D2022-04-07***

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le compte administratif pour 2021 qui représente un déficit de fonctionnement de **14 044.32€**

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à **220 214.11€**

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2021, décide d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour **220 214.11€**
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) pour **14 044.32€**.

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

## 8- SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS POUR 2022 :

### ***Délibération D2022-04-08***

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de subventions reçues.

Madame le Maire propose d'attribuer aux associations des subventions de fonctionnement pour l'année 2022, comme suit :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>PROPOSITION</b>
ACCA	600,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	600,00 €
Amicale Néréenne	600,00 €
Arts et Sports	600,00 €
Centre d'animation rurale	150,00 €
Anciens-Combattants FNACCA	150,00 €
La Boule Néréenne	500,00 €
Les Roses Blanches	300,00 €
Les Dentelles	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4000,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte de verser les subventions de fonctionnement proposées par le Maire
- Dit que les crédits seront prévus au budget 2022

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

## 9- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES :

### ***Délibération D2022-04-09***

Madame le Maire expose

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2022.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition sur les autres taxes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.21 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35.60 %
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

#### **10- VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2022 :**

##### ***Délibération D2022-04-10***

Le Conseil Municipal, réunis sous la présidence de Sylvie SABOUREAU, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2022 comme suit :

<b><u>Investissement</u></b> :	710 700.00 €
Dont Restes à réaliser :	
Recettes	17 700.00€
Dépenses	181 000.00€

**Fonctionnement** :            1 434 597.51€

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

#### **11- VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL 2022 :**

##### ***Délibération D2022-04-11***

Le Conseil Municipal, réunis sous la présidence de Sylvie SABOUREAU, vote les propositions nouvelles du budget annexe Lotissement communal de l'exercice 2022 comme suit :

**Investissement** :            236 944.11 €

**Fonctionnement** :            250 988.43€

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

**12- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE ACCIDENTOGENE :**

***Délibération D2022-04-12***

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux – Travaux sur voirie communale accidentogène.

Madame le Maire indique que le devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie, s'élève à :

- Montant HT : 57 821.37 €
- Montant TTC : 69 385.64 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter, au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux, l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

**13- ACHAT ILLUMINATIONS :**

***Délibération D2022-04-13***

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'embellir le village lors des fêtes de fin d'année en installant plus d'illuminations.

Madame le Maire propose un devis de la société DECOLUM, seule à avoir répondu, d'un montant de 11 992.90€ HT soit 14 391.48 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'achat d'illuminations pour un montant de 11 992.90€ HT soit 14 391.48 € TTC
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2022

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

**14- TRAVAUX DE VOIRIE ACCES PLAN D'EAU :**

***Délibération D2022-04-14***

Madame le Maire expose



Suite à la réunion de la commission voirie du 9.02.2022, concernant les travaux de voirie pour 2022, Mr MORIN Loïc a proposé de faire un devis contradictoire pour la création de la voie d'accès au plan d'eau.

Madame le Maire rappelle que le devis du SDV17, d'un montant de 6 506.90€ HT, comprend la reprise de la structure du chemin. Le devis de la société MORIN SAS, d'un montant de 4 240.00€ HT, ne comprend pas la reprise de la structure du chemin

Madame le Maire demande à Mr MORIN Loïc et Mme MORIN Brigitte de se retirer pour le vote.

Madame le Maire demande le vote à bulletin secret.

Résultats des votes :

1 voix pour le SDV17

9 voix pour MORIN SAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Choisit le devis de MORIN SAS pour un montant de 4 240.00€ HT soit 5 088.00€ TTC
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2022

**15- ADHESION A L'ASSOCIATION LES MAIRES POUR LA PLANETE :**

***Délibération D2022-04-15***

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire l'abonnement à l'association Les Maires pour la Planète.

Madame le Maire expose que cette association a pour but de recenser les bonnes pratiques environnementales des communes, et de s'engager à les faire largement connaître pour que chaque maire puisse s'en inspirer. L'association construit un réseau fort entre les élus et se propose de répondre à leurs attentes grâce à des ateliers thématiques, des rencontres et des événements.

Le montant de l'adhésion est de 25€ / an

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'adhésion à l'association Les Maires pour la Planète
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Pour : 14      Abstention : 0      Contre : 0

**16- QUESTIONS DIVERSES :**

Madame le Maire présente une DIA reçue depuis le dernier conseil municipal.

La réunion de présentation de la DECI est déplacée au 25 Avril 19h à la mairie.

Une réunion de présentation des travaux du beffroi de l'église aura lieu le 17 Mai 2022 à 19h à la mairie.

Madame le Maire informe que la FNACA a récolté la somme de 2 3500€ qu'elle a remis à Mme DOLS, présidente de l'association Franc-Ukraine.

Un nouvel agent va être recruté par la mairie, pour l'entretien des extérieurs de l'EHPAD. Cet agent est recruté via le service remplacement du centre de gestion en accroissement temporaire d'activité.

Monsieur DAIGRE demande si le passage piéton devant NEREVIA peut être mieux éclairé car il se voit mal en pleine nuit.

La séance est levée à 21h50

**LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE :**

<b>N° ordre</b>	<b>N° Délibération</b>	<b>Objet Délibération</b>
1	D2022-04-01	Approbation du procès-verbal de la séance du 21 Mars 2022
2	D2022-04-02	Approbation du compte de gestion budget principal
3	D2022-04-03	Budget principal : vote du compte administratif
4	D2022-04-04	Budget principal : affectation du résultat
5	D2022-04-05	Approbation du compte de gestion budget annexe lotissement communal
6	D2022-04-06	Vote du compte administratif budget annexe lotissement communal
7	D2022-04-07	Affectation du résultat budget annexe lotissement communal
8	D2022-04-08	Subventions attribuées aux associations pour 2022
9	D2022-04-09	Vote des taux d'imposition des taxes locales
10	D2022-04-10	Vote du budget principal 2022
11	D2022-04-11	Vote du budget annexe lotissement communal 2022
12	D2022-04-12	Demande de subvention auprès du conseil départemental pour travaux de voirie communale accidentogène
13	D2022-04-13	Achat illuminations
14	D2022-04-14	Travaux de voirie accès plan d'eau
15	D2022-04-15	Adhésion a l'association les maires pour la planète

**SUIVENT LES SIGNATURES**